

# Demande de certification d'un site d'école primaire ou secondaire proche du naturel

---

**« Nous désirons faire certifier notre école, car ses espaces extérieurs sont proches du naturel. »**

## Déclaration volontaire

Nous confirmons que l'intégralité des indications contenues dans cette demande de certification sont conformes et nous nous engageons à respecter l'ensemble des critères du label de qualité de la Fondation Nature & Économie sur notre site d'activité.

---

**Propriétaire / collectivité publique**

**Nom de l'école**

**NPA / Lieu**

**Date**

**Signature**

Veillez renvoyer le présent formulaire de demande de certification dûment complété, en y joignant un plan d'ensemble de l'école (types de surfaces, superficies, ...), un dossier photos (sur CD ou clef USB) et une liste des plantes (arbres, arbustes, vivaces, type de semis, etc.) à l'adresse suivante :

Fondation Nature & Économie, Case postale 306, 1820 Montreux 2

## Indications relatives à l'école et à la personne de contact

Nom de l'école

Canton

Propriétaire / collectivité publique

Nombre d'élèves

Rue et n° / case postale

Année de construction

NPA / Lieu

Site internet

## Direction de l'établissement scolaire

Personne de contact

NPA / Lieu

Titre ou fonction

Adresse courriel

Rue et n° / case postale

Numéro de téléphone

## Adresse de facturation

## Entretien du site

Nom de l'entreprise

Personne de contact

Rue et n° / case postale

Titre ou fonction

NPA / Lieu

Adresse courriel

Canton

Numéro de téléphone

## Planification des aménagements extérieurs

Nom du bureau d'étude / de l'agence

Personne de contact

Rue et n° / case postale

Titre ou fonction

NPA / Lieu

Adresse courriel

Canton

Numéro de téléphone

## Surfaces du site

<b>a Surfaces bâties</b>	<b>m<sup>2</sup></b>
<b>b Surfaces extérieures</b> (surfaces résiduelles, non bâties)	<b>m<sup>2</sup></b>
<b>c Surface de la parcelle</b> (ou de l'ensemble des parcelles) <b>(a+b)</b>	<b>m<sup>2</sup></b>

## Surfaces proches du naturel

<b>d Surfaces proches de l'état naturel y c. les places de jeux pour enfants</b> Prairies fleuries, prairies maigres, pelouses sèches, surfaces rudérales, vivaces indigènes, haies, bosquets, etc..	<b>m<sup>2</sup></b>
<b>e Surfaces de zones humides et de cours d'eau</b> Cours d'eau, étangs, mares temporaires, surfaces d'infiltration, etc.	<b>m<sup>2</sup></b>
<b>f Surfaces de toitures végétalisées de type naturel</b> Végétation extensive indigène et diversifiée ou végétation intensive indigène et adaptée à la station, selon la norme SIA 312. Partout où cela est possible: mise en place de substrat en variant les épaisseurs; mise en place de petites structures favorables à la faune (tas de bois mort, tas de pierres ou de sable, petits bassins, et zones humides)	<b>m<sup>2</sup></b>
<b>g Surfaces de circulation perméables</b> Places et cheminements en gravier ou en revêtement naturel stabilisé, stationnements en grilles gazon, etc.	<b>m<sup>2</sup></b>
<b>h Surfaces de façades végétalisées de type naturel</b> Végétaux grimpants indigènes, etc.	<b>m<sup>2</sup></b>
<b>i Surfaces boisées</b>	<b>m<sup>2</sup></b>
<b>Somme des surfaces proches du naturel (d+e+f+g+h+i)</b>	<b>m<sup>2</sup></b>

# Critères de certification pour les aménagements extérieurs d'écoles

## Principe

Le label de qualité de la Fondation Nature & Économie distingue les écoles qui s'illustrent par la contribution qu'elles apportent à la conservation de la diversité biologique et à la qualité de l'environnement scolaire, tout en permettant aux élèves de développer une authentique relation avec la nature. Il s'agit d'une reconnaissance pour l'engagement de l'ensemble des acteurs de l'école.

Cette certification s'adresse écoles des degré primaire et secondaire. Les institutions du degré tertiaire peuvent demander la certification pour les sites d'activité.

## Critères

Les critères ont été élaborés par les responsables de la Fondation, en collaboration avec des administrations en charge de l'aménagement du territoire et des professionnels de la protection de la nature. Ils s'articulent de façon à harmoniser, dans un contexte économique, à la fois exigences esthétiques, contraintes d'usage et d'entretien, protection et développement de la nature.

### Exigences minimales

- 1** Au moins 30% des surfaces extérieures doivent être aménagées et entretenues de manière naturelle. Les surfaces de sport notamment sont considérées comme des surfaces de fonctionnement et ne sont pas comptabilisées dans les surfaces extérieures. Peuvent être comptabilisées en tant que surfaces proches du naturel:
  - les surfaces forestières, bosquets, arbres indigènes et vergers haute-tige;
  - les haies mixtes (espèces variées) indigènes;
  - les massifs de vivaces indigènes, ou les mégaphorbiaies;
  - les prairies maigres, humides ou fleuries indigènes, les pelouses sèches ou fleuries;
  - les surfaces rudérales et pionnières, les friches, les surfaces minérales faiblement enherbées;
  - les murs en pierres sèches, murgiers, gabions, les tas de branches ou de bois mort;
  - les plans ou cours d'eau aménagés de manière naturelle, les zones humides ou mares temporaires;
  - les circulations (routes, cheminements, places) perméables, sans évacuation des eaux;
  - les toitures avec une végétalisation indigène extensive ou intensive, riches en structures;
  - les façades végétalisées.
- 2** Les surfaces naturelles sont plantées (semées) de végétaux indigènes adaptés à la station (cf. Flora Helvetica).
- 3** L'utilisation de biocides et d'engrais est interdite sur les surfaces comptabilisées en tant que surfaces naturelles. Les herbicides sont interdits sur l'ensemble du site.
- 4** Les prairies naturelles sont en principe fauchées au maximum deux fois par année, sous réserve d'objectifs plus particuliers en termes de promotion de la biodiversité\*.
- 5** L'eau de pluie doit, autant que possible, s'infiltrer directement dans les sols, pour autant qu'elle ne soit pas polluée et que le sol s'y prête.
- 6** Les surfaces carrossables sont recouvertes d'un revêtement perméable d'origine régionale (sauf pour des raisons de sécurité: par ex. protection de la nappe phréatique).
- 7** Les places de jeux sont aménagées de manière naturelle:
  - La mise en place d'engins de jeu préfabriqués est limitée et ceux-ci sont, autant que possible, faits de matériaux naturels.
  - L'utilisation de bois indigène non traité est conseillée.
  - Matériaux de jeu = matériaux naturels (sable, pierres, eau, branches de saule, terre, copeaux, etc.)
  - Les aménagements doivent laisser aux élèves un maximum de possibilités pour développer leur propre créativité.
  - Les recommandations techniques (n° 2.025) du bpa – doivent dans tous les cas être suivies.
- 8** L'entretien des surfaces naturelles est effectué en suivant les conseils d'un spécialiste. Ceci est également préconisé pour toute modification, tout réaménagement des surfaces naturelles.

\* Il peut parfois s'avérer nécessaire d'effectuer davantage de fauches, notamment pour amaigrir des prairies trop grasses (donc augmenter leur biodiversité). À discuter avec les responsables de la Fondation.

## Conditions et recommandations pour l'ensemble du site

- Nouvelles plantations: privilégier l'utilisation d'espèces végétales indigènes et adaptées à la station.
- Néophytes invasives (plantes exotiques envahissantes): ne pas planter des espèces de la «liste noire» (buddleia, laurier-cerise, solidage, sumac, etc.), éviter les plantes de la «*watch list*» (disponible sur «[www.infoflora.ch](http://www.infoflora.ch)») et surveiller l'installation spontanée de telles plantes.
- Biocides et engrais: renoncer de manière générale aux produits phytosanitaires. Là où une application ne peut être évitée, utiliser de préférence des produits biologiques ménageant la faune auxiliaire.
- Tourbe: renoncer aux produits contenant de la tourbe et utiliser des substrats alternatifs.
- Produits régionaux et de proximité: préférer les matériaux naturels d'origine régionale pour l'aménagement des places et des cheminements ou en tant que substrat pour les toitures végétalisées; pour les semis, chercher des mélanges de graines de provenance indigène et régionale, riches en espèces (prairies sources, fleur de foin, mélanges régionaux).
- Habitats et nichoirs: partout où cela est possible, aménager des habitats pour la faune sauvage (nichoirs, hôtels à insectes, tas de bois ou de pierres, etc.).
- Éclairage: un éclairage inadapté peut perturber la faune, la flore et l'être humain. Envisager la mise en place d'un éclairage à faible impact.
- Réseaux écologiques: les renforcer autant que possible, par l'interconnexion des espaces proches de l'état naturel.
- Il est souhaitable que les élèves participent autant que possible à l'aménagement et l'entretien des espaces extérieurs de leur école.

## Recommandations pour l'entretien d'un site naturel

L'aménagement et l'entretien d'un site proche de l'état naturel implique de disposer de connaissances professionnelles spécifiques.

Le bureau romand de la Fondation Nature & Économie est à votre disposition pour vous conseiller ou pour vous indiquer des professionnels à même d'aménager et d'entretenir votre site d'activité de façon proche du naturel.

## Coûts et prestations

Le tarif du forfait de certification et les cotisations annuelles dépendent du nombre d'élèves qui fréquentent l'école. Le forfait de certification couvre les prestations suivantes:

- Visite sur site et rédaction d'un rapport d'audit par un professionnel de la Fondation;
- Publication et envoi d'un certificat papier encadré (un exemplaire);
- Bref compte-rendu avec galerie de photos, dans la rubrique «Nouveaux sites certifiés» et intégration dans la rubrique «Sites certifiés» sur la page internet de la Fondation Nature & Économie;
- Rédaction d'un communiqué de presse à l'adresse des médias régionaux, des communes et des cantons concernés (sur demande et en coordination avec la direction du site certifié);
- Droit d'utilisation du certificat et du logo de la Fondation à des fins publicitaires ou de communication, pendant toute la durée de la certification.

La cotisation annuelle couvre les frais de recertification (visites d'audit) tous les 5 ans (la première visite de recertification a lieu, si possible, après 3 ans), des prestations d'assistance et de conseil pour l'amélioration continue des qualités naturelles du site, l'envoi de notre magazine clients en format papier et de notre rapport annuel sous forme électronique. Le cas échéant, une résiliation de la certification pour l'année suivante doit nous parvenir avant le 31 décembre de l'année en cours.

Nombre d'élèves	Forfait de certification	Cotisation annuelle
jusqu'à 500 élèves	Fr. 1500.– hors TVA	Fr. 200.– hors TVA
plus de 500 élèves	Fr. 2500.– hors TVA	Fr. 500.– hors TVA

### Partenaires

Office fédéral de l'environnement OFEV, Association Suisse de l'industrie des Grapiers et du Béton ASGB, Migros, Losinger Marazzi SA, Winkler & Richard AG, JardinSuisse

### Partenaires de projets

Canton de Vaud, Industrielle Werke Basel IWB, Regionalkonferenz Umweltschutz Luzern